

**Castel, Odile, Ms, Acad, Political Economy, France : *La réciprocité : principe de comportement économique en conflit/coopération avec le profit et la redistribution* P4]**

Odile Castel, CREM<sup>1</sup>, Faculté des Sciences économiques, Université de Rennes 1

Comme l'économie est un procès social, la production, la commercialisation et la distribution des biens et des services économiques peuvent être organisés de diverses manières. En conséquence, « La configuration de ce procès, c'est-à-dire les motifs qui le font se dérouler et ses formes institutionnelles ne sont pas uniques. » (Pearson, [1957] 1975). En effet, ses formes institutionnelles sont multiples : sociétés à capitaux, société individuelle, sociétés nationales, administrations, coopératives, mutuelles, associations... Mais surtout, les motifs qui font se dérouler le procès social qu'est l'économie et qui guident les acteurs dans la création d'activités économiques sont aussi multiples. Ils sont au nombre de trois : l'enrichissement monétaire individuel, le partage de biens et de services et la solidarité.

Le motif d'enrichissement monétaire individuel se concrétise dans le principe de comportement économique de maximisation du profit qui est le principe par lequel un entrepreneur (propriétaire des moyens de production) investit dans la production de biens et de services, afin d'en dégager un profit le plus élevé possible. Pour cela, il doit vendre sa production sur le marché, où il la valorise à sa valeur d'échange, mais une condition est nécessaire que son offre corresponde à une demande solvable.

Le motif de partage de biens et de services se concrétise dans le principe de comportement économique de redistribution qui est le principe selon lequel la production de biens et de services est réalisée dans le but de la partager entre tous les membres d'une population. Pour cela, elle est remise à une autorité qui a la responsabilité de la redistribuer. En effet, « la redistribution désigne des mouvements d'appropriation en direction d'un centre puis de celui-ci vers l'extérieur » (Polanyi, [1957] 1975). Ce principe suppose donc l'existence d'une autorité, souvent l'État, qui collecte les impôts et distribue de façon équitable des prestations sociales et des services publics gratuits. Mais, « la redistribution peut également être pratiquée dans un groupe moins important que la société globale, indépendamment de la manière dont l'économie est intégrée dans son ensemble » (Polanyi, [1957] 1975).

Enfin, le motif de solidarité se concrétise dans le principe de comportement économique de réciprocité qui est le principe par lequel la production est donnée à d'autres dans un esprit de solidarité, c'est-à-dire dans le cadre d'une relation entre personnes ayant conscience d'une communauté d'intérêts qui entraîne l'obligation morale de ne pas desservir les autres. Pour cela, « on ne donne pas pour recevoir, on donne pour que l'autre donne » (Kolm, 1984) et on recherche à établir une relation entre plusieurs personnes ou groupes de personnes par une suite durable de dons. Ainsi, « la réciprocité sous-tend des mouvements entre points de corrélation de groupes symétriques » (Polanyi, (1957) 1975), c'est-à-dire que la réciprocité repose toujours sur des formes symétriques de l'organisation sociale de base. Au travers de la suite durable de dons entre personnes ou formes symétriques de l'organisation sociale, la production donnée est valorisée à sa valeur d'usage ou symbolique.

Deux de ces principes sont antagonistes : la maximisation du profit et la réciprocité, car le profit étant accaparé par l'entrepreneur en interdit une utilisation solidaire. Par contre, comme nous le verrons, le principe de redistribution est parfaitement compatible avec le principe de maximisation du profit ou le principe de réciprocité.

Sur la base des trois principes de comportement économique, il est possible d'établir une grille de lecture des activités économiques (Castel, 2003). En effet, en croisant les trois principes avec la sphère du marché (lieux de réalisation de la valeur d'échange de la production), on obtient 7 cas possibles d'activités économiques (schéma 1).

Les d'activités économiques se trouvant dans les zones 5, 6 et 7 forment ce que l'on appelle l'économie sociale et solidaire (ESS). Son développement remonte au XIX<sup>ème</sup> siècle en Europe, actuellement elle se déploie partout dans le monde. Elle formerait une troisième voie entre le capitalisme et le socialisme (tel que nous l'avons connu au cours du XX<sup>ème</sup> siècle). En tout cas, elle entretient des relations marchandes, mais aussi de conflit/coopération avec les autres types d'activités (activités capitalistes et activités de redistribution). N'est-elle, comme le soulignent de nombreux auteurs, qu'une économie palliant les défaillances de l'économie capitaliste et de l'économie étatique ? Une analyse de ses relations avec les autres économies est nécessaire pour tenter de répondre à cette question. L'enjeu est d'arriver à cerner le potentiel d'avenir de l'ESS. Mais d'abord qui est-elle ?

### **1. Les différentes économiques**

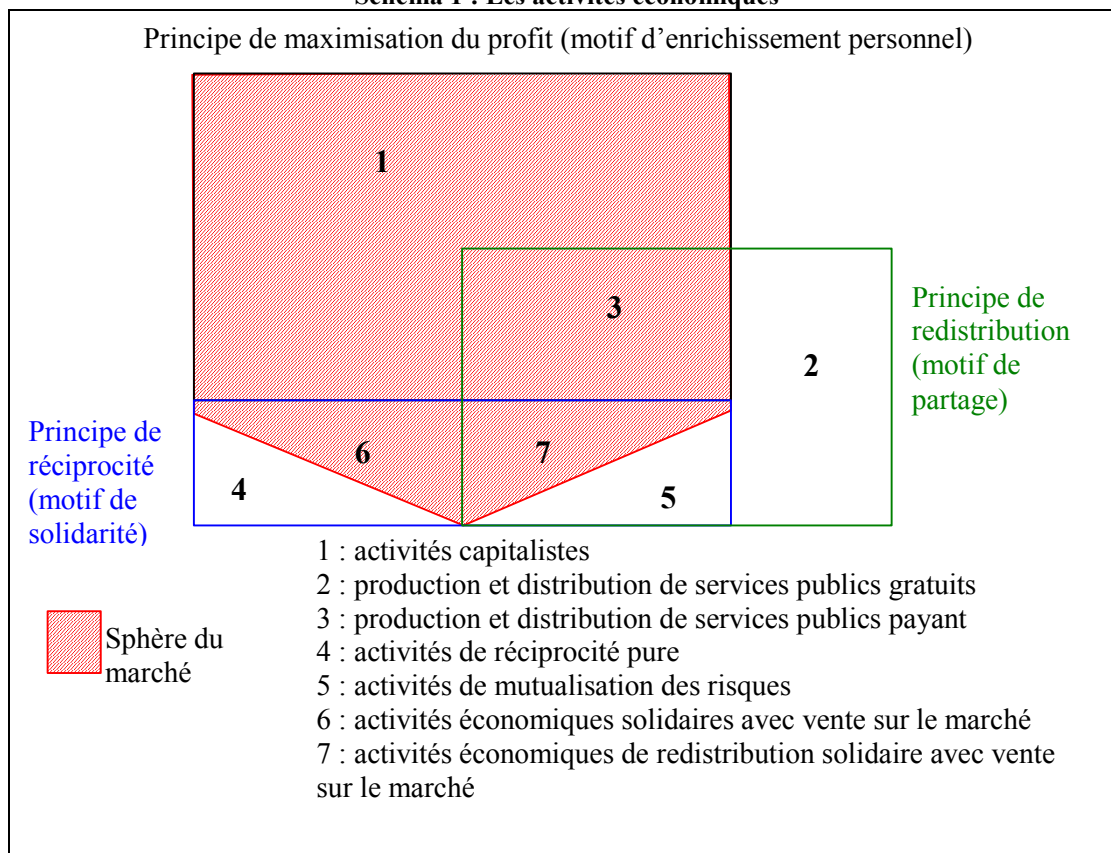
Les activités économiques sont diverses. Généralement, on ne parle que des activités capitalistes (propriété privée des moyens de production), de redistribution (propriété étatique des moyens de production) et un peu des

---

<sup>1</sup> CREM, Centre de Recherches en Economie et en Management

activités domestiques, mais il existe d'autres activités dans lesquelles la propriété des moyens de production est collective et qui sont fondées sur le principe de réciprocité : l'ESS.

**Schéma 1 : Les activités économiques**



### 1.1. Les activités capitalistes, de redistribution et domestiques

Dans le schéma ci-dessus, la zone 1 regroupe toutes les activités économiques dont le fonctionnement est lié uniquement au principe de maximisation du profit, ce sont les activités capitalistes. Elles sont réalisées par des entreprises relevant de la propriété privée des moyens de production et dont les travailleurs sont très majoritairement des salariés. Ces activités sont soit légalement dûment déclarées et enregistrées, soit illégales comme les ateliers clandestins. L'ensemble de ces activités forme l'économie capitaliste. Ses acteurs sont ceux du système capitaliste aujourd'hui mondialisé. Cependant, dans les pays du Sud, ils ne sont pas en mesure d'influencer le fonctionnement du système capitaliste. Ils subissent, plus qu'ils ne participent à la dynamique du système capitaliste à laquelle ils doivent s'adapter au risque de disparaître.

Dans la zone 2 se trouvent les activités économiques de redistribution passant par une autorité centralisée : l'État. C'est la mise à la disposition d'usager de biens et de services publics gratuits (police, justice, éducation, réseau routier, éclairage public ...), c'est aussi le paiement de prestations sociales. Ces activités économiques sont financées soit par l'impôt, soit par des cotisations sociales. Elles sont organisées et gérées par l'État avec l'embauche de fonctionnaires salariés. Elles sont moins développées dans les pays du Sud que dans les pays du Nord. Mais la situation des pays du Sud est extrêmement variable selon les volontés politiques des pouvoirs publics.

La zone 3 correspond aux activités économiques fondées sur deux principes : la maximisation du profit et la redistribution. C'est le cas de la production et de la distribution de services publics payants (télécommunications, production et distribution d'électricité, transport, approvisionnement en eau...) qui sont réalisées soit par des entreprises nationalisées (l'État est alors le propriétaire des moyens de production), soit par des entreprises privées. Dans les deux cas, ce sont des entreprises qui recherchent une rentabilité minimum, voire la maximisation de leur profit, mais en même temps l'État leur impose la distribution équitable de leur production de biens et de services publics à des tarifs qu'il fixe. Dans le monde entier, depuis le début des années 1980, ces activités ont fait l'objet d'un important processus de privatisation (Castel, 2006). Actuellement, les services publics payants sont souvent offerts sur le marché par des firmes multinationales. Dans les pays du Nord, l'État étant fort, il peut imposer une réglementation à ces firmes, le principe de redistribution l'emporte sur le principe de maximisation du profit. Par contre dans les pays du Sud, la faiblesse de l'État permet le contournement de la

réglementation par les firmes, souvent le principe de maximisation du profit l'emporte sur le principe de redistribution excluant une partie de la population de l'accès à des services publics de qualité. L'ensemble des activités de la zone 2 et 3 forme l'économie étatique.

Dans la zone 4 du schéma se trouve l'ensemble des activités domestiques. Elles ne relèvent ni du principe de maximisation du profit, ni du principe de redistribution, mais de « relations entre individus que l'on peut appeler primaires parce qu'elles correspondent au domaine strictement privé ou à celui de la sociabilité pure, c'est-à-dire du champ de la production exclusive de valeur d'usage » (Harribey, 2002). C'est le travail pour soi, pour ses amis, pour sa famille. Du fait de leur modalité propre de fonctionnement, ces activités sont de fait impossibles à quantifier. Pourtant, elles jouent un rôle important dans l'économie, car elles participent à la reproduction de la force de travail utilisée dans les autres types d'activités. Non échangées sur le marché, les productions des activités de réciprocité pure ne sont pas comptabilisées dans le coût de cette reproduction que doit couvrir normalement la rémunération du travail. Elles forment l'économie domestique.

Mais l'économie n'est pas uniquement composée de l'économie capitaliste, de l'économie étatique et de l'économie domestiques, mais aussi de l'ESS.

### **1.2. L'économie sociale et solidaire**

La caractéristique commune des activités ni capitalistes, ni de redistribution, ni domestiques est qu'elles sont mises en œuvre d'abord et avant tout pour un motif de solidarité au sein d'un groupe de personnes conscientes d'une communauté d'intérêts et utilisent le principe de réciprocité pour atteindre leurs objectifs. Comme l'a montré Polanyi ([1957] 1975) : « La réciprocité gagne beaucoup en efficacité du fait qu'elle peut utiliser la redistribution ainsi que l'échange sur le marché comme méthodes subordonnées », c'est le cas des activités localisées dans la zone 5, 6 et 7 du schéma que l'on regroupe sous le vocable d'ESS.

D'abord, les activités de mutualisation des risques (zone 5), insérées dans des groupes de personnes, assurent la production de services sociaux collectifs (assurance santé, assurance chômage, ...) offerts à tous les membres du groupe. Les prestations versées sont indépendantes des versements effectués au préalable et sont identiques pour tous. Mais pour remplir cette fonction de redistribution, elles doivent s'appuyer sur des liens sociaux forts dans lesquels s'inscrit le principe de réciprocité, puisqu'elles ne sont pas organisées et gérées par une autorité centrale, mais directement par les populations concernées. Le principe de redistribution est alors subordonné au principe de réciprocité.

Ces activités de mutualisation des risques sont mises en œuvre dans des mutuelles : elles fournissent des services collectifs d'assurance santé, vieillesse, chômage... à leurs membres en complément des services publics et privés d'assurance sociale. Lorsque la mutuelle réalise des surplus, ils ne sont jamais distribués aux membres, ils peuvent constituer une réserve ou permettre une diminution des cotisations ou une augmentation des prestations. Dans les pays du Nord, elles sont apparues dès les années 1830, elles ont obtenu une reconnaissance institutionnelle à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Il s'agit actuellement de grosses organisations regroupant plusieurs milliers de membres.

Dans les pays du Sud, le faible développement des services publics ou privés d'assurance sociale fait que les services collectifs des mutuelles prennent une importance particulière pour les populations concernées. Ces mutuelles de taille modeste peuvent être formelles ou informelles, c'est-à-dire déclarées ou non aux autorités publiques. Comme l'a montré Dupuy (1990), dans les mutuelles du Sud, qui s'adressent à des populations pauvres, la définition de l'assiette des cotisations est souvent faite de la façon suivante : « les membres de la communauté concernée versent des cotisations non directement indexées sur leur revenu, mais forfaitairement selon la régularité de ceux-ci, car le montant du revenu importe moins que la régularité de sa perception. Un membre ayant un revenu certain payera des cotisations plus élevées que celui ayant des ressources aléatoires. De même, les membres indigents temporairement ou non, sont totalement dispensés de cotisations. Suivant une logique sociale, les prestations versées par l'organisation sont indépendantes des versements effectués au préalable et sont identiques pour tous ».

Ensuite, les activités économiques solidaires avec vente de la production sur le marché (zone 6) sont des activités de production de biens et de services vendus sur le marché. Le motif de ces activités n'est pas l'enrichissement monétaire individuel, mais l'augmentation du revenu collectif d'un groupe de personnes qui prend en charge de façon solidaire les risques de l'investissement, de la production et de la commercialisation des produits. Cette prise en charge collective des risques ne peut se réaliser que par le principe de réciprocité qui permet de mobiliser les ressources nécessaires (financières, relationnelles, savoir-faire, informations...) que les groupes de personnes concernés n'arrivent pas du fait de leur insolvabilité, ou ne veulent pas, les obtenir par le marché. En conséquence, l'échange sur le marché est subordonné au principe de réciprocité dans ces activités où il y a

propriété collective des moyens de production. Ces activités sont mises en œuvre dans des coopératives, des entreprises autogérées et des initiatives solidaires.

Dans les pays du Nord, les coopératives se sont développées à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. Actuellement, on en trouve dans de nombreux secteurs, notamment dans les banques et dans l'agriculture, où elles sont des acteurs importants.

Dans les pays du Sud, les premières coopératives ont été créées soit par les autorités coloniales, soit par les gouvernements locaux dans le cadre de leurs projets populistes nationaux. Mais un nouveau type de coopératives apparaît et se développe depuis 20 ans, comme la montre Develtère (1998, p.134). Dans de nombreux pays, il y eut tout d'abord une tendance à la dissolution des coopératives contrôlées par le gouvernement par la liquidation obligatoire ou par la privatisation. Ce fut par exemple le cas en Tanzanie et au Pérou. Ailleurs, l'on vit des coopératives reprises par les groupes intéressés capables de mobiliser les ressources nécessaires leur permettant de défier l'ancien système paternaliste. Assistées par des organisations internationales telles que le BIT, elles firent pression pour que soient levés les obstacles législatifs, tel fut le cas en Inde. Ensuite, il y a eu l'émergence de ce que l'on pourrait appeler les nouveaux mouvements coopératifs. Ils développent des activités économiques solidaires telles que la commercialisation et la production en coopérative. Alors que ces nouvelles coopératives fonctionnent souvent sans être enregistrées en tant que coopératives, elles opèrent comme de vraies coopératives organisant certains groupes spécifiques sur une base volontaire dans le but de défendre leurs intérêts. L'affiliation n'est pas basée sur l'appartenance des membres à une communauté ou sur des liens de parenté, mais elle est sélective et conditionnelle. De plus, ces coopératives sont régies par des règles formelles. Les surplus de l'activité sont partiellement distribués aux membres sous forme de bonus ou peuvent constituer une réserve pour de meilleurs services rendus aux membres.

Nous pouvons caractériser les entreprises autogérées comme un ensemble d'entreprises productives d'initiative collective, avec un certain degré de démocratie interne et qui rémunèrent le travail de façon privilégiée par rapport au capital (Tauile et Scotti Debaco, 2002). Le modèle d'autogestion se comprend comme une organisation productive dans laquelle le pouvoir ultime de décision appartient exclusivement aux travailleurs propriétaires collectivement des moyens de production. Le pouvoir est réparti de manière égale entre tous, sans influence du niveau des qualifications ou des apports individuels au capital. Les profits sont également répartis selon des règles instituées collectivement (Gaiger, 1999b). La ressource fondamentale pour qu'une entreprise autogérée obtienne le succès est le savoir collectif des travailleurs (Tauile et Scotti Debaco, 2002). En effet, les travailleurs savent produire, mais cette connaissance existe de façon fragmentée dans l'usine ; celui qui possède une vision intégrale, c'est le gérant ou le propriétaire. Pour permettre la démocratisation de la gestion, il est nécessaire que se réalise une appropriation collective de cette connaissance. Très rares dans les pays du Nord, elles sont de plus en plus nombreuses dans certains pays du Sud tels que le Brésil ou l'Argentine<sup>2</sup> (Zibechi, 2005).

Parallèlement, les travailleurs exclus du marché du travail formel, au travers de leur auto-organisation, créent des initiatives solidaires qui forment des groupes de production à caractère familial ou communautaire. Mise en œuvre par des populations très pauvres, celles-ci doivent mobiliser les ressources (financières, relationnelles, savoir-faire, informations...) de leur groupe de parenté ou de leur communauté. Dans le cas des ateliers de production, les apprentis ont souvent la possibilité d'utiliser les équipements et les matières premières pour leur propre production. Certains finissent par s'installer à leur compte d'où une croissance extensive des initiatives solidaires. Ces initiatives ne recherchent pas la maximisation du profit, lorsqu'elles dégagent des surplus, ceux-ci sont distribués au sein du groupe. L'exemple cité par Guéneau (1998) est à ce titre très illustratif : « les femmes commerçantes maliennes utilisent leurs bénéfices à entretenir des réseaux sociaux de parenté, d'ethnie et de clientèle. Les relations sociales sont donc utilisées comme un placement économique rentable. Ce système est considéré comme bien plus sûr qu'une capitalisation des bénéfices dont on n'est jamais certain de l'issue ». Ces initiatives solidaires sont donc guidées par des intentions sociales, parfaitement rationnelles, car fondées sur des objectifs et des moyens, non centrées sur la maximisation du profit, mais sur d'autres motivations : reconnaissance sociale, informations, communication, animation de quartier, du village...

Parallèlement, comme le fait remarquer Gaiger (1999a), on constate un changement progressif dans la manière d'évaluer ces expériences. Il y a quelques années, elles étaient vues comme des réponses urgentes, ponctuelles, à effet palliatif, ou comme un simple soulagement face à des situations de pauvreté et de misère. Actuellement, une nouvelle interprétation émerge qui, tout en admettant qu'elles restent des réponses nécessaires à des demandes urgentes, y voit en outre une base pour la reconstruction d'un tissu social dans lequel vivent les plus démunis. La force de ces initiatives solidaires réside dans « le fait de combiner, de façon originale, l'esprit d'entreprise – recherche de résultats par l'optimisation planifiée des facteurs productifs humains et matériels – et l'esprit solidaire de telle manière que la coopération fonctionne comme vecteur de rationalisation économique, produisant des effets tangibles et des avantages réels, comparativement à une action individuelle » (Gaiger,

---

<sup>2</sup> Les entreprises en autogestion après avoir été récupérées par leurs travailleurs sont un peu plus de 200 en Argentine et presque 150 au Brésil.

1998). Mais aussi, comme le signale De Melo Lisboa (2000), il n'est plus possible de caractériser ces initiatives solidaires uniquement comme des productions à petite échelle ou de faible niveau technologique. En effet, leur développement extensif et intensif est impressionnant dans les pays du Sud. Par contre, elles sont inexistantes dans les pays du Nord.

Dans ces initiatives solidaires du Sud, la réciprocité à l'intérieur du groupe et les échanges de marchés à l'extérieur sont les 2 formes les plus manifestes d'intégration. Les échanges réciproques renforcent les sentiments d'interdépendance dans le groupe, mais l'individu ne se trouve en aucune manière absorbé par le groupe et il peut occasionnellement être le seul bénéficiaire d'un comportement réciproque, car aucun pouvoir central et supérieur ne renforce l'unité du tout. En raison de ce manque de centralisme, il existe une combinaison de 2 types de comportements qui peuvent alterner et trouver un cadre naturel dans la dichotomie entre le groupe et son environnement. « Une telle société possède un double faciès, une alternance de formes de réciprocités et de formes d'individualisme. Quand le premier faciès celui du groupe est privilégié, le comportement économique est un comportement de réciprocité ; quand le second faciès se manifeste, l'échange et le marché dominant la scène » (Benet, (1957) 1975). Pour limiter ces éventuels comportements individualistes dans les initiatives solidaires, de plus en plus d'associations et de fédérations les accompagnent.

Enfin, dans les activités économiques de redistribution solidaire avec vente de la production sur le marché (zone 7), l'échange sur le marché est subordonné au principe de réciprocité comme dans les activités économiques solidaires avec vente de la production sur le marché. Mais le motif de solidarité (augmentation du revenu collectif du groupe) est lié fortement au motif de partage. En effet, les activités économiques de redistribution solidaire cherchent à répondre d'abord à des objectifs sociaux qui conduisent à voir la production de biens et de services comme un moyen pour faire du bien au plus grand nombre, c'est-à-dire non seulement aux membres du groupe, mais plus largement de la communauté concernée. Dans ces activités économiques, le principe de redistribution est donc lui aussi subordonné au principe de réciprocité. Ces activités économiques sont mises en œuvre essentiellement par des associations.

Les associations sont les maîtres d'œuvre d'activités réalisées par des populations bénéficiaires qu'elles s'organisent. L'appui de ces associations répond souvent d'abord à des objectifs sociaux dans un esprit caritatif qui conduit à voir l'activité économique solidaire comme un moyen d'améliorer les conditions de vie du plus grand nombre. « C'est ainsi que sont influencés des composantes importantes des activités économiques telle que par exemple l'organisation du travail (faire participer tout le monde) ou l'utilisation du bénéfice (qui doit bénéficier à tous). Les associations créent finalement des outils hybrides mi-économiques et mi-sociaux à des fins solidaires et communautaires » (Guéneau, 1998) qui leur permet de mettre en œuvre des activités économiques de redistribution solidaire avec vente de la production sur le marché.

Dans les pays du Nord, l'action des associations vise à briser les dépendances traditionnelles, en auto organisant les marginalisés au sein d'un projet ou d'une activité ayant une rentabilité minimale. Elles s'inscrivent dans les groupes d'auto assistance en Allemagne, les entreprises communautaires au Royaume-Uni, les coopératives de solidarité sociale en Italie, les associations d'insertion en France, les groupes populaires et communautaires au Québec, les corporations de développement communautaires aux États-Unis...

Dans les pays du Sud, les associations peuvent être originaires des pays du Nord : les associations de solidarité internationale mettent en œuvre des projets de développement répondant aux besoins des populations et recherchent les financements nécessaires. Elles sont très actives en Afrique. Plus important, les associations peuvent naître de solidarité locale, de la nécessité ou de la mobilisation d'un groupe de militants. « Ces associations locales ont un projet généralement empreint de valeur de solidarité, de partage et de communauté, avec parfois un engagement politique central dans leur démarche » (Ghinet et Dunand, 1998). Elles mettent de plus en plus en œuvre des activités à caractère marchand par 2 voies principales : la structuration en association de producteurs préalablement indépendants, un tel regroupement répondant à des objectifs divers tant économiques que sociaux ; le développement d'activités marchandes au sein d'associations engagées traditionnellement dans des activités sociales, cette évolution peut être une réponse à un besoin ou à la volonté d'augmenter l'autofinancement et donc l'autonomie de l'association.

Au Nord comme au Sud, cette ESS connaît un développement sans précédent depuis 25 ans. Corollairement cela signifie que le principe de comportement économique de réciprocité est de plus en plus adopté par des acteurs économiques. Ce comportement peut-il continuer son expansion ? Cela dépend en partie des relations qu'entretient l'ESS avec les autres activités économiques.

## **2. Les relations entre l'économie sociale et solidaire et les autres économies**

L'économie forme un tout organisé, les activités ne sont pas indépendantes les unes des autres. Une nouvelle dynamique à trois (État, entreprises capitalistes, organisations de l'ESS) au sein de l'économie se met actuellement en place. Elle a émergé et se formalise dans « un contexte particulier caractérisé par une remise en question des formes traditionnelles d'intervention de l'État (programmes sectoriels, par populations cibles), à

une remise en question de l'indifférence séculaire des entreprises capitalistes à l'égard du territoire d'implantation de leurs usines, à une révision des modes d'intervention de nombreuses organisations à caractère social et à une révision des pratiques des professions du social » (Favreau, 2003, p.34).

Malgré ce contexte, l'ESS n'est souvent perçue que comme une économie palliant les défaillances des entreprises capitalistes et de l'État. Cette perception est portée par l'approche américaine de tiers secteur dominante au niveau international. « Ce courant d'analyse relève au départ de l'économie néo-classique et appréhende le tiers secteur par le biais des échecs du marché dans la fourniture de services individuels et par le biais des échecs de l'État dans la fourniture de services collectifs. Il s'agit de rendre compte des raisons du recours au marché, à l'État ou au secteur non lucratif. Cette approche suppose une séparation entre ces trois « secteurs » et une hiérarchisation, le tiers secteur étant adopté comme une option de deuxième rang ou de troisième rang quand les solutions fournies par le marché et l'État s'avèrent inadéquates. » (Laville, 2006). Dans cette approche, la frontière entre le tiers secteur et les activités capitalistes passe entre organisations avec ou sans but lucratif, mais comme nous l'avons vu dans la réalité la frontière passe entre entreprises capitalistes et organisations d'ESS qui peuvent être à but lucratif comme les coopératives, les initiatives solidaires, les entreprises en autogestion... ou à but non lucratif comme les associations et les mutuelles. Celles à but lucratif font bien partie de l'ESS puisqu'elles privilégient la constitution d'un patrimoine collectif par rapport au retour sur investissement individuel en étant fondées sur le principe de réciprocité. Il est donc important d'essayer de sortir de cette approche par les limites du capitalisme et de l'État qui convoque l'ESS pour justifier le retrait de l'État et qui s'inscrit dans les prolongements d'une théorie des choix rationnels dans laquelle les agents choisissent entre les solutions capitalistes, étatiques ou solidaires. On peut tenter de le faire en étudiant les relations entre l'ESS et les autres économies dans deux directions : celles liées aux actions de l'ESS ; celle liée à la place respective de l'ESS, de l'économie étatique et l'économie capitaliste dans l'économie globale.

### **2.1. Les relations liées aux actions de l'économie sociale et solidaire dans l'économie**

L'ESS n'est pas isolée dans l'économie, ses relations avec les autres économies sont liées à ses actions économiques et sociales : la vente de biens et de services sur le marché, l'emploi qu'elle fournit aux personnes, la fourniture de services publics et de protection sociale à des usagers. Ces relations peuvent se concrétiser différemment au Nord et au Sud.

Au Nord comme au Sud, de nombreuses organisations de l'ESS vendent leur production de biens et de services sur le marché soit à des consommateurs, soit à des entreprises capitalistes, soit aux pouvoirs publics en répondant à des appels d'offre. En augmentant l'offre sur les marchés, les organisations de l'ESS accroissent donc la concurrence.

Cette action est parfaitement perçue par les entreprises capitalistes, la position du patronat français de ce point de vue le prouve. Dans son rapport 2002, l'organisation patronale française souligne : « l'entreprise d'économie sociale a toujours été considérée avec faveur par les pouvoirs publics [...] Il en résulte une kyrielle de mesures fiscales, sociales et autres, destinées à favoriser ce type d'entreprises, ce secteur. Tant que ces entreprises se sont cantonnées à une clientèle bien délimitée, il n'y a pas eu de problème. Mais aujourd'hui, ces entreprises viennent concurrencer les entreprises du secteur marchand » (MEDEF, 2002, p.21). Si les organisations de l'ESS viennent concurrencer les entreprises capitalistes sur leurs marchés, ce n'est évidemment pas parce que les entreprises capitalistes sont défaillantes, bien au contraire puisqu'elles estiment que les organisations de l'ESS leur volent des parts de marché, c'est qu'elles sont bien présentes et actives sur ces marchés.

Par ailleurs, en tant que fournisseurs de biens et de services aux entreprises capitalistes et aux consommateurs, les organisations de l'ESS apportent certains avantages aux entreprises capitalistes : elles permettent à des entreprises capitalistes d'avoir accès à des biens et de services non disponibles sur le marché ou à moindre coût. Si ces biens et services ne sont pas disponibles sur le marché, c'est en raison de la non rentabilité de leur production par rapport aux critères de rentabilité des entreprises capitalistes. Il est clair que les entreprises capitalistes fondées sur le principe de la maximisation du profit n'ont pas vocation à développer des productions non rentables, elles ne sont donc pas défaillantes car cela ne relève pas de leurs compétences. Par contre, les organisations de l'ESS fondées sur le principe de la réciprocité sont appelées à développer des productions non rentables, car leur vocation est de répondre à des besoins non couverts par la production des entreprises capitalistes dans un esprit de solidarité. Par exemple la récupération des vieux cartons n'est pas rentable au regard des critères de rentabilité des entreprises capitalistes. Au Nord comme au Sud, cette activité est mise en œuvre par des organisations de l'ESS (associations d'insertion au Nord, associations de recycleurs au Sud) qui livrent leur production à des entreprises capitalistes.

Les organisations de l'ESS fournissent aussi des biens et des services à moindre coût, car leur vocation est aussi de répondre à des demandes insolubles. Là encore, il est évident que les entreprises capitalistes n'ont pas vocation à répondre à une demande insoluble, elles ne sont pas défaillantes, cela ne fait tout simplement pas partie de leurs compétences. En permettant à des populations pauvres, notamment à des salariés ou à des travailleurs pauvres, d'avoir accès à des biens et des services qu'ils ne peuvent pas acheter aux entreprises

capitalistes, car leur revenus sont trop bas, les organisations de l'ESS favorisent les entreprises capitalistes en limitant l'augmentation des salaires.

Simultanément, en tant que fournisseur, les organisations de l'ESS deviennent des « prod'acteurs » à même de faire valoir les valeurs sociales ajoutées et les contributions particulières à la société contenues dans les biens et services qu'elles proposent (normes sociales, environnementales, ...). En tant que client, elles font valoir leur pouvoir de « consom'acteur », en privilégiant les entreprises capitalistes dont les activités reflètent au maximum les valeurs de l'ESS, en faisant respecter une charte «éthique à leurs fournisseurs » (Battaglini, 2004). Elles bénéficient donc d'un certain pouvoir de marché.

Ainsi, les organisations de l'ESS ne répondent pas à des défaillances des entreprises capitalistes par la vente de leur production sur le marché, soit elles augmentent l'offre sur les marchés, soit elles répondent à des besoins qui ne s'inscrivent pas dans les compétences des entreprises capitalistes. Par là même, elles procurent aux entreprises capitalistes des désavantages : augmentation de la concurrence sur les marchés, mais aussi des avantages : accès à des productions non rentables ; limitation de la pression à la hausse des salaires.

Les organisations de l'ESS sont des employeurs importants, notamment lorsqu'elles embauchent des personnes exclues du marché du travail des entreprises capitalistes.

Au Nord, les entreprises d'insertion permettent à des chômeurs de longue durée de trouver un travail et d'avoir accès à un revenu. Ces chômeurs sont inemployables par les entreprises capitalistes, car pour des raisons diverses, ils ont besoin d'un accompagnement socio-psychologique pour s'adapter au monde du travail salarié. Les entreprises capitalistes animées par un motif de maximisation du profit ne souhaitent pas assurer le coût de cet accompagnement, non pas par défaillance, mais cela ne fait pas parti de leurs prérogatives. Alors que cet accompagnement s'inscrit parfaitement dans les prérogatives d'organisation de l'ESS animées par un motif de solidarité. Par là même, ces organisations fournissent des débouchés aux entreprises capitalistes en ouvrant des possibilités de consommation à des personnes qui, sinon, n'auraient pas de revenus suffisants pour y accéder. Elles permettent à des entreprises capitalistes de recruter des personnes qui après avoir été exclues du marché du travail capitaliste, y retournent avec des compétences renouvelées. Elles contribuent aussi à un véritable apprentissage de la vie en société. Grâce à celui-ci, les entreprises capitalistes héritent, quand elles recrutent leurs salariés, d'un capital social, qui leur est précieux.

Par ailleurs, le fait que l'accompagnement soit fait dans des organisations de l'ESS n'est pas une défaillance de l'État puisque c'est lui qui permet cet accompagnement par son financement, au travers des dispositifs d'emplois aidés. Il y a dans ce cas là une délégation de services publics par subventions à des organisations de l'ESS. Dans le cadre d'une délégation par subvention, au lieu d'exécuter lui-même une activité donnée, l'État peut prendre des dispositions pour en confier la responsabilité à une organisation de l'ESS à qui il verse une subvention.

Au Sud, l'insuffisance du développement des entreprises capitalistes pour des raisons historiques liées notamment à la domination coloniale et néo-coloniale fait qu'une partie importante de la population ne trouve pas de travail salarié dans les entreprises capitalistes. Face à cette situation qui relève de la dynamique mondiale du système capitaliste, les populations s'organisent dans des initiatives solidaires, des entreprises en autogestion, des coopératives qui leur fournissent un travail rémunéré, ce qui élargit les débouchés des entreprises capitalistes, comme dans les pays du Nord.

L'emploi de travailleurs rémunérés par les organisations de l'ESS n'est pas une réponse aux défaillances des entreprises capitalistes ou de l'État. Il est le résultat d'une auto-organisation des populations au Sud et d'une délégation de services publics par subvention au Nord. Comme nous l'avons vu, les entreprises capitalistes en tirent certains avantages.

Les organisations de l'ESS fournissent des services publics et de protection sociale à des usagers. Cette offre émane d'une auto-organisation des usagers dans des associations ou des mutuelles. Les usagers souhaitent organiser l'offre de certains services publics et de protection sociale eux-mêmes plutôt que cette offre soit assurée par l'administration de l'État ou par des entreprises capitalistes bénéficiant d'une délégation de services publics par contrat ou franchise ou d'une substitution par retrait ou par déréglementation<sup>3</sup> (Castel, 2006).

---

<sup>3</sup> La délégation par contrat : l'État peut privatiser une activité en concluant un contrat avec une société du secteur privé (ramassage des ordures ménagères, restauration scolaire, ...). Il s'agit de concessions de service public au secteur privé, mais les pouvoirs publics restent responsables du service public.

La délégation par franchise : l'État concède à une entreprise du secteur privé le droit (souvent exclusif) de vendre un service ou un produit au public. L'entreprise privée doit généralement verser une redevance à l'État. La substitution par retrait : il s'agit du retrait volontaire de l'État dans la fourniture d'un service qui laisse au secteur privé.

La substitution par déréglementation : les entreprises publiques et les activités étatisées ne se justifient souvent que par l'existence d'un monopole, la déréglementation est une méthode de privatisation, si elle donne au secteur

Au Nord, la fourniture de services publics à des usagers par les organisations de l'ESS relève d'une délégation de services publics par subvention. L'Etat n'est pas défaillant puisqu'il finance par subvention le service et qu'il contrôle que la prestation de services par l'organisation respecte la législation. On peut par exemple prendre le cas des crèches parentales en France. Initiées soit par les parents qui s'auto-organisent, soit par les pouvoirs publics qui impulsent la mobilisation des parents, les crèches parentales bénéficient de subventions municipales, de la Caisse d'allocation familiale, de la Direction régional d'action sociale. Le coût financier supporté par les parents est équivalent ou inférieur à celui des crèches municipales, mais les parents s'engagent à donner du temps bénévole pour le bon fonctionnement de la crèche.

Toujours au Nord, la fourniture d'un service de protection sociale par des organisations de l'ESS passe soit par la création de mutuelle, soit par la délégation par mandat. Là encore l'Etat n'est pas défaillant, il existe dans les pays du Nord une protection sociale assurée par l'administration et financée par les cotisations patronales et salariales ou par l'impôt. La protection sociale solidaire des mutuelles vient en complément de cette protection sociale étatique que l'on peut estimer insuffisante, mais qui existe bel et bien. Par ailleurs, l'Etat peut décider d'assurer un service de protection sociale en mettant en oeuvre une délégation par mandat : en vertu de laquelle l'Etat oblige une organisation à fournir un service à ses frais. L'assurance chômage française en est un exemple : les employeurs et les salariés du secteur privé (capitaliste et de l'ESS) sont ainsi tenus de cotiser pour financer l'assurance chômage qui est gérée par les partenaires sociaux (syndicats d'employeurs et de salariés).

Dans les pays du Sud, la situation économique, après 30 ans de crise de l'endettement et de programmes d'ajustement structurel imposés par le FMI, fait que de nombreux États n'ont plus les moyens financiers d'assurer une offre de services publics et de protection sociale. S'ajoutent à cela des situations de corruption qui provoquent un détournement de finances publiques au profit d'intérêts particuliers. Il y a dans ces pays du Sud défaillance de l'Etat. On assiste donc dans ces pays au développement d'une offre de services publics et de protection sociale assurée, soit par des entreprises capitalistes, soit par des organisations de l'ESS. Il s'agit d'une substitution par carence. La substitution par carence se produit lorsque le public n'est pas satisfait d'un service dispensé par l'Etat et que le secteur privé y décèle un créneau à charge pour lui de l'exploiter (transports en commun privés, éducation privée...). La prise en charge du service peut être faite par des entreprises capitalistes (compagnies de taxis qui assurent un service de transport en commun) ou par des organisations de l'ESS (écoles communautaires en Afrique : les villageois se regroupent pour créer l'école du village et financer le salaire de l'instituteur). L'organisation de l'ESS ne bénéficie pas de subvention, il ne s'agit donc pas d'une délégation par subvention, mais bien d'une substitution par carence.

Par son offre de services publics et de protection sociale, l'ESS ne répond pas à des défaillances de l'Etat dans les pays du Nord, même si certains estiment que l'offre étatique est insuffisante alors que d'autres la trouvent trop généreuse. Cette offre par les organisations de l'ESS émane d'une auto-organisation des usagers qui bénéficient alors soit d'une délégation par subvention, soit d'une délégation par mandat et/ou qui ne souhaitent pas laisser les entreprises capitalistes assurer cette offre. Dans les pays du Sud, la situation est très différente. Il existe des carences de l'Etat dans l'offre de services publics et de protection sociale, certains de ces marchés n'étant pas porteur de perspectives de profits ils n'intéressent pas les entreprises capitalistes. C'est donc les usagers qui s'auto-organisent dans des associations ou des mutuelles pour essayer de combler les défaillances de l'Etat.

En fin de compte, l'ESS n'est pas une économie palliant les défaillances de l'Etat, sauf dans le cas de la fourniture de services publics et de protection sociale dans les pays du Sud où l'Etat n'arrive pas à assurer cette offre. Dans aucun cas, elle ne pallie les défaillances de l'économie capitaliste, puisque celle-ci ne l'est pas. Par contre, l'ESS entretient des relations de concurrence, de fournisseurs et de clients avec les entreprises capitalistes. Dans ces relations de conflit, elle peut bénéficier de pouvoir de marché en tant que « prod'acteur » et « consom'acteur ». Ses relations peuvent aussi être de coopération en fournissant des productions non rentables, en limitant la pression à la hausse des salaires, en ouvrant des débouchés nouveaux aux entreprises capitalistes, en améliorant la qualification et l'état de santé des travailleurs. Avec l'Etat, l'ESS entretient des relations contractuelles, notamment lorsqu'elle bénéficie de délégation par subvention, mais aussi des relations de complémentarité, notamment par l'offre de protection sociales des mutuelles et des associations. Si globalement l'ESS n'est pas une économie de substitution par carence, qu'elle est donc sa place dans l'économie ?

## **2.2. La place de l'économie sociale et solidaire, de l'économie étatique et de l'économie capitaliste**

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, dans les sociétés dominantes au niveau mondial, l'économie capitaliste occupait une place centrale, l'économie étatique était inexistante et l'ESS émergeait, notamment au travers d'un véritable élan associationniste dans les années 1830-1840. Cette économie solidaire, en France notamment, était composée des

---

privé les moyens de contester le monopole, voir de le supplanter. C'est l'ouverture des marchés à la concurrence (télécommunications, chemin de fer...).



compagnonnages, organes de placement et de mutualité, qui avaient survécu aux législations répressives de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle ; des sociétés de secours mutuel, héritière des confréries religieuses, qui ouvrent leurs espaces de solidarité et de sociabilité traditionnels à des catégories plus larges d'ouvriers ; d'associations, dépassant l'unique référence aux solidarités de métier ou aux exigences de secours mutuels qui définissent un horizon d'émancipation plus vaste par l'association de production (Chaniel et Laville, 2001). Elle atteint son apogée durant la révolution de 1848. Elle sera victime de la répression, sans totalement disparaître sa place dans l'économie devient insignifiante. L'économie capitaliste règne en maître.

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, progressivement dans les sociétés du Nord, la reconnaissance de droits sociaux est acquise. La recherche d'équilibre entre liberté et égalité se construit par dissociation et complémentarité entre l'économique et le social qui trouve sa formulation dans l'idée de service public. L'État n'est plus seulement puissance souveraine, pouvoir de contrainte, il devient, expression de la volonté général, dépositaire de l'intérêt général qu'il peut mettre en œuvre grâce à l'action de l'administration. Dans ce nouveau cadre, l'intervention étatique apparaît moins comme une menace pour l'économie capitaliste que comme un complément. C'est après la seconde guerre mondiale, sous la nécessité d'étayer les consensus nationaux que cette complémentarité entre l'économie étatique et l'économie capitaliste prend toute son importance dans les pays développés à économie de marché. Dans ces pays un certain équilibre est trouvé entre l'économie capitaliste, l'économie étatique et l'économie sociale largement soutenue par les politiques publiques. Les coopératives et les mutuelles deviennent des partenaires de l'État providence, mais en dépendance à l'égard de ses politiques publiques. Dans les pays socialistes, l'économie étatique domine largement, l'économie capitaliste et l'économie sociale sont quasiment inexistantes. Enfin, dans les pays en voie de développement, l'économie capitaliste, l'économie étatique et l'économie sociale (coopératives créées par les gouvernements) se développent conjointement dans le cadre de programmes de développement national. Ainsi, avec l'État providence qui s'est développé au Nord au cours des années 1945-1975, avec l'État « développementaliste » qui a émergé dans les années 1950-1970 au Sud, l'économie étatique assumait un rôle central sur le plan du financement, de l'encadrement, de la gestion et de la production de services publics. Au cours de ces décennies, l'économie étatique a commencé à occuper le devant de la scène dans le social. Toutefois, le développement économique est demeuré la quasi-exclusivité de l'économie capitaliste, sauf dans les pays socialistes.

Depuis le début des années 1980, tout les pays du monde traversent une période de transition majeure. Dans les pays développés, le modèle qui a inspiré une certaine humanisation par l'intermédiaire de politiques publiques à caractère social et qui a prévalu pendant la période des Trente glorieuses est en crise. Cette crise ne concerne pas uniquement l'économie étatique, elle est une crise de société (de l'économie capitaliste, de l'emploi, du travail, de l'État providence, des valeurs ...). Dans les pays socialistes, la crise de l'économie étatique a atteint son paroxysme et s'est concrétisée par la chute des régimes politiques et une transition vers l'économie capitaliste. Dans les pays du Sud, rompant avec leur programme de développement national et soucieux de réduire les coûts, les États sous la pression du FMI ont été acculés au laminage systématique de leurs services publics. Dans tout les pays, on assiste donc à un recul de l'économie étatique, un retrait de l'État dans l'économique et le social, au profit notamment de l'économie capitaliste. C'est dans ce contexte que les traits d'un nouveau modèle de développement socio-économique ont émergé aux travers d'expérimentations économiques et sociales par l'économie sociale et solidaire.

Actuellement, les débats sur la place de l'économie capitaliste, de l'économie étatique et de l'ESS traverse toutes les sociétés à l'échelle de la planète. Dans ces débats, trois visions du développement s'entrechoquent (Favreau, 2003, p.78) : la vision néolibérale, la vision social-étatiste et la vision partenariale (tableau 1).

Dans la vision néolibérale, l'économie capitaliste doit être dominante aussi bien dans l'offre de bien et de services individuels que dans l'offre de services publics rentables. L'économie étatique doit se limiter à une offre résiduelle de services publics minimum et l'ESS doit se cantonner à la gestion sociale de la pauvreté. La reconnaissance de cette dernière est limitée à la prestation de services et à la philanthropie, afin de procurer un accompagnement de proximité aux personnes les plus en difficulté. L'ESS est perçue comme « une « économie-balai » qui ramasserait les laissés-pour-compte de la compétitivité ; une économie fourre-tout qui légitimerait l'éclatement de la condition salariale : que ce soit avec l'économie caritative qui présente le risque de substituer la sollicitude et la bienveillance au droit, nous ramenant plus d'un siècle en arrière quand la philanthropie voulait soulager la misère en moralisant les pauvres, ou encore avec l'économie informelle qui ne permet guère que la survie des plus défavorisés sans leur permettre de reprendre pied dans la vie de la cité » (Collectif Transversel, 2006). C'est la réactualisation d'une tradition libérale soucieuse de paix sociale où l'économie capitaliste est seulement complétée par l'aide apportée aux plus pauvres.

A l'opposé, la vision social-étatiste opère une défense inconditionnelle de l'économie étatique menacée par la vision néolibérale. Ici, le développement socio-économique dérive d'abord de l'intervention de l'État. Les services publics sont érigés en rempart contre la perte des acquis sociaux. L'État voit donc son rôle de

prestataires de services réaffirmé. Dans le prolongement de son penchant maximaliste en faveur de l'État, cette vision est encline à entretenir un rapport hiérarchique avec les organisations de l'ESS et de méfiance à l'égard de l'ESS. A partir de ce prisme, toute consolidation du partenariat entre l'État et l'ESS s'apparente à une forme de marchandisation et devient suspecte, comme si elle ne pouvait participer que des visées néolibérales (Favreau, 2003, p.79). Cependant, cette position a perdu ces dernières années une bonne partie de sa force d'attraction à l'intérieur des mouvements sociaux et syndicaux, par la prise de conscience des lacunes démocratiques de l'économie étatique qui peut être source de bureaucratie et de lourdeurs administratives, mais aussi par la prise de conscience que « l'ESS, loin de servir de Cheval de Troie à un éventuel désengagement de l'État, exige au contraire que l'État assume ses responsabilités sociales et garantisse des droits sociaux universels, pour que la citoyenneté puisse s'exercer réellement » (Collectif Transversel, 2006).

**Tableau 1 : Trois visions du développement**

<b>Modèle de développement</b>	<b>Vision néolibérale</b>	<b>Vision social-étatiste</b>	<b>Vision partenariale</b>
<b>Rôle de l'économie capitaliste</b>	Rôle dominant dans l'offre de biens et de services individuels et publics rentables	Rôle dominant dans l'offre de biens et de services individuels	Offre de biens et de services individuels en partenariat avec l'État et les organisations de l'ESS
<b>Rôle de l'économie étatique</b>	Offre résiduelle de services publics par l'administration	Rôle dominant dans l'offre de services publics et de protection sociale	Offre de services publics et protection sociale au plan national
<b>Rôle de l'économie sociale et solidaire</b>	Gestion sociale de la pauvreté par programmes ciblés	Rôle complémentaire dans l'offre de services publics et de protection sociale	Construction conjointe de l'offre de biens et de services individuels et publics, Offre de proximités
<b>Rôle des citoyens</b>	Citoyens consommateurs	Citoyens consommateurs et usagers des services publics	Citoyens co-producteurs des biens et des services offerts sur le marché et acteurs collectifs du développement.

Inspiré L. Favreau (2003) « L'économie sociale et solidaire : pôle éthique de la mondialisation », UNESCO, paris, p.81.

Dans la vision partenariale, le développement socio-économique trouve ses assises dans un authentique partenariat entre l'État et les organisations de l'ESS qui se « coresponsabilisent » dans le cadre d'une certaine réciprocité. Ainsi se dessine la perspective d'un État partenaire des sociétés civiles, à partir d'espaces permettant de développer une économie plurielle dans laquelle d'autres composante que l'économie capitaliste peuvent avoir droit de cité, à savoir l'ESS ; une économie plurielle oxygénée notamment par la diffusion d'une culture associative et coopérative revitalisée. Ici, la synergie ne se fait plus à deux (économie capitaliste chargée du développement économique et économie étatique chargée du développement social), mais à trois où l'économie capitaliste, l'économie étatique et l'ESS co-produisent le développement socio-économique. La question devient moins celle du plus ou moins d'État et davantage celle de la qualité démocratique de l'action de l'État. Cette qualité dépend pour une bonne part de la capacité de l'État à se laisser interpeller par les organisations de l'ESS et les mouvements sociaux, de co-produire des services publics et de co-habiter dans le cadre de nouvelles institutions de gouvernance démocratique. Ceci implique au Nord une ouverture de l'État à la négociation et à la gestion partagée avec les réseaux de la société civile et au Sud la reconstruction d'un État de droit garant notamment des droits économiques et sociaux.

Mais pourquoi pas une quatrième vision du développement socio-économique, celle de l'autre économie où le rôle de l'économie capitaliste serait devenu insignifiant, où le rôle de l'économie étatique serait l'offre de services publics et de protection sociale au niveau national, l'État étant le garant des droits économiques et sociaux, où l'ESS aurait une place dominante dans l'offre de biens et de services individuels et dans la co-production de services publics et de protection sociale tant au niveau local, que national, voire international. Pour

cela, « la solidarité doit gagner l'ensemble des activités économiques et non rester confinée à un appendice qui donnerait bonne conscience aux acteurs de l'économie capitaliste et étatique. La démocratie dans toutes les entreprises, des statuts garantis pour tous, des salaires et des conditions de travail décentes, des droits nouveaux en matière de formation, de contrôle de gestion, de protection de l'environnement, sont des objectifs en faveur d'une véritable solidarité qui ne s'arrêterait pas aux frontières d'une économie sociale et solidaire marginale » (Harribey, 2001). Ce quatrième modèle de développement socio-économique ne pourra être atteint que par une mobilisation très forte des citoyens, des mouvements sociaux, des organisations de l'ESS, pour influencer très fortement les politiques publiques et contrer la résistance (qui sera extrêmement forte) de l'économie capitaliste qui est actuellement dominante au niveau mondiale. Comment trouver les moyens de supplanter les oligopoles mondiaux du système capitaliste mondialisé pour enfin sortir de ce système économique créateur d'inégalité et de pauvreté ?

## Conclusion

Deux grandes questions ont été posées dans ce texte :

- L'ESS n'est-elle qu'un palliatif des défaillances du capitalisme et de l'Etat ? Il semblerait bien que non, sauf dans le cas de l'offre de services publics dans les pays du Sud.
- Le comportement économique de réciprocité qui sous-tend les activités d'ESS peut-il s'étendre ? Tout va dépendre de la place qu'occupera l'ESS dans l'économie globale. Si la vision néolibérale l'emporte, ce comportement risque de régresser. Si la vision social-étatiste se renforce, l'ESS restera assujéti aux pouvoirs publics ce qui limitera l'expansion du comportement de réciprocité. Si la vision partenariale s'impose, ce comportement devrait s'étendre, mais son expansion sera limitée par l'existence d'une économie capitaliste encore dominante. Enfin, si la quatrième vision révolutionne le système économique mondial en affaiblissant l'économie capitaliste mondialisée, c'est que le comportement de réciprocité sera devenu majoritaire dans le monde entier.

Dans ces différentes visions, la rivalité va se jouer entre le principe de comportement de maximisation du profit et le principe de comportement de réciprocité. Dans le système économique mondial actuel, le premier est largement dominant. Comme le fait remarquer Servet (2006) : « l'un des principes soumet les 2 autres. C'est bien tout le problème pour développer la réciprocité dans des sociétés dominées par le principe de maximisation du profit ».

Mais face aux enjeux d'un développement socio-économique durable à l'échelle de la planète, pour ne pas perdre l'espoir de laisser aux générations futures un monde vivable, ne pourrait-on pas rêver d'un processus très progressif d'adoption du principe de comportement de réciprocité par l'ensemble des citoyens du monde ? Il nous faut trouver les moyens pour que le principe de comportement économique de réciprocité s'impose et soumette les autres principes de comportement économique.

## Bibliographie

- Battaglini M. (2004) « Les relations entre les organisations de l'ESS, l'État et les entreprises à but lucratif », Actes des premières rencontres de l'économie sociale et solidaire *une autre économie est possible*, Association pour la Promotion de l'Économie sociale et solidaire (APRES), Genève, les 18 et 19 novembre, pp. 13-15.
- Benet F. ([1957] 1975), « les marchés explosifs dans les montagnes berbères », in K. Polanyi et C. Arensberg, *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Larousse Université, Paris, pp. 195-216.
- Castel O. (2003), « La dynamique institutionnelle de l'économie populaire solidaire dans les pays du Sud », Communication aux Troisièmes Rencontres du Réseau Inter Universitaire d'Économie Sociale et Solidaire : *L'innovation en économie solidaire*, Toulouse, France, les 4, 5 et 6 mars, 18p.
- Castel O. (2006), « Les privatisations dans les pays en développement : éléments d'analyse », [http://www.peuples-solidaires.org/IMG/pdf/Note\\_Privatis\\_O\\_Castel.pdf](http://www.peuples-solidaires.org/IMG/pdf/Note_Privatis_O_Castel.pdf), Note de synthèse pour Peuples solidaires, 16p.
- Chanial P. et J-L Laville (2001) « Économie sociale et solidaire : le modèle français », <http://www.unites.uqam.ca/econos/documents.htm>, 21p.
- Collectif Transversel (2006) « L'économie solidaire..., C'est quoi ... ??? », [http://transversel.apinc.org/spip/article.php3?id\\_article=72](http://transversel.apinc.org/spip/article.php3?id_article=72), 6p.
- De Melo Lisboa A. (2000), « Os desafios da economia popular solidária », Groupe de recherches sur l'économie solidaire au Brésil, [www.ecosol.org.br](http://www.ecosol.org.br), 12p.
- Develtere P. (1998), « Economie sociale et développement », De Boeck Université, Bruxelles, 171p.
- Dupuy C. (1990), « Les associations villageoises au Sénégal : fonctions économiques et modalités de financement », *Revue Tiers-Monde*, XXXI, n°122, pp. 351-375.
- Favreau L. (2003) « L'économie sociale et solidaire : pôle éthique de la mondialisation ? », *Économie éthique*, n°4, UNESCO, Paris, 90p.

- Gaiger I. (1998), « La solidaridad como una alternativa económica para los pobres », Groupe de recherches sur l'économie solidaire au Brésil, [www.ecosol.org.br](http://www.ecosol.org.br), 12p.
- Gaiger I. (1999a), « Des entreprises solidaires comme alternative économique pour les pauvres », *Alternatives Sud*, VI, n°4, pp. 209-229.
- Gaiger I. (1999b), « O trabalho ao centro da economia popular solidária », Groupe de recherches sur l'économie solidaire au Brésil, [www.ecosol.org.br](http://www.ecosol.org.br), 21p.
- Ghinet S. et Dunand C. (1998), « Les organisations locales face au marché », in J. P. Deler, Y. A. Fauré, A. Piveteau et P. J. Roca, *ONG et développement : société, économie, politique*, Karthala, Paris, pp. 381-397.
- Guéneau M-C. (1998), « Les ONG et l'économie : l'entreprise méconnue mais diabolisée », in J. P. Deler, Y. A. Fauré, A. Piveteau et P. J. Roca, *ONG et développement : société, économie, politique*, Karthala, Paris, pp. 355-364.
- Harribey (2001) « Les frontières de la solidarité », *Le Passant Ordinaire*, n°37, novembre-décembre, 2p.
- Harribey J-M. (2002), « L'économie sociale et solidaire, un appendice ou un faux-fuyant ? », *Mouvement*, n°19, pp. 42-49.
- Kolm S-C. (1984), « La bonne économie : la réciprocité générale », PUF, Paris, 472p.
- Laville J-L. (2000), « L'économie solidaire : une perspective internationale, Desclée de Brouwer, Paris, 343p.
- Laville J-L (2006) « Du tiers secteur à l'économie sociale et solidaire : débats théorique et réalité européenne », Colloque *Économie sociale et solidaire et l'Europe : quel avenir ?*, Réseau interuniversitaire d'économie sociale et solidaire, IEP Grenoble, les 1 et 2 juin, 9p.
- MEDEF (2002) « Concurrence : Marché unique, acteurs pluriels, pour de nouvelles règles du jeu », [http://www.medef.fr/staging/medias/upload/1503\\_FICHER.pdf](http://www.medef.fr/staging/medias/upload/1503_FICHER.pdf), 69p.
- Pearson H. ([1957] 1975), « L'économie n'a pas de surplus : critique d'une théorie du développement », in K. Polanyi et C. Arensberg, *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Larousse université, Paris, pp. 301-317.
- Polanyi K. ([1957] 1975), « L'économie en tant que procès institutionnalisé », in K. Polanyi et C. Arnsberg, *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Larousse université, Paris, pp. 239-260.
- Servet J-M. (2006) « Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi : une contribution à la définition d'un prétendu « oxymoron » : l'économie solidaire », texte provisoire du 17 juin, 13p.
- Tauile J. R., et Scotti Debaco E. (2002), « Autogestão no Brasil : a viabilidade econômica de empresas geridas por trabalhadores », Groupe de recherches sur l'économie solidaire au Brésil, [www.ecosol.org.br](http://www.ecosol.org.br), 18p.
- Zibechi R. (2005), « Fabriques récupérées : de la survie à l'économie solidaire », Réseau d'information et de solidarité avec l'Amérique Latine (RISAL), [www.risal.collectifs.net/article.php?id\\_article=1360](http://www.risal.collectifs.net/article.php?id_article=1360), 5p.